

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1848.

COLONIE DE SANTO-TOMAS.

Rapport adressé à M. le Ministre des Affaires Étrangères par M. BLONDEEL
VAN CUELEBROUK, chargé d'affaires ⁽¹⁾.

Bruxelles, le 5 janvier 1848.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vais répondre, aussi brièvement que possible, aux désirs que vous m'avez exprimés, en traçant un tableau succinct de la situation de l'Amérique centrale et de Santo-Tomas, au moment de mon départ de la colonie pour l'Europe, et en indiquant les avantages que, dans mon opinion, la Belgique pourrait retirer de l'établissement colonial de la Compagnie belge. Toutefois, m'étant appliqué à tenir le Gouvernement du Roi au courant de tout ce qui pouvait l'intéresser, il ne me reste que peu de choses nouvelles à ajouter.

Après la déclaration de l'indépendance dans le Centre-Amérique, en 1821,

(1) Voir sous les n° 268 de la session de 1845-1846 et 34 de la session de 1846-1847, l'enquête de M. BLONDEEL VAN CUELEBROUK, sur la colonie de Santo-Tomas.

cette ancienne colonie espagnole se constitua en Gouvernement fédéral, composé des États de :

Guatemala,
San-Salvador,
Nicaragua,
Costa-Rica,
Et Honduras.

Le Gouvernement fédéral, qui siégeait à Guatemala, fut reconnu par la France et l'Angleterre, en 1851, et, jusqu'aujourd'hui, les agents diplomatiques et consulaires sont accrédités auprès d'une fédération qui, de fait, n'existe plus depuis 1859. Depuis cette époque, chacun des États se gouvernait isolément, mais les lois fédérales restaient obligatoires, dans la partie du moins qui touchait aux relations extérieures, le congrès centro-américain, qui seul pouvait les abroger ou les modifier, n'existant plus. Cette situation inouïe de cinq États dont aucun n'avait la jouissance de sa souveraineté, qui se trouvaient tous liés, après la dissolution de la communauté, par des actes posés en commun, qui ne pouvaient rien changer à la législation douanière sans la protestation des quatre États rivaux, cette situation a duré jusqu'au 21 mars de cette année, jour où le Président du Guatemala, le général Carrera, déclara son indépendance, en changeant le nom d'*Etat* en celui de *République* et en proclamant, dans son manifeste au peuple, que déjà un traité était sur le point de se conclure avec Sa Majesté le Roi des Belges, et que des négociations étaient ouvertes avec les plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique et des villes anséatiques.

La déclaration du 21 mars était d'une haute importance : jugée nécessaire par la majorité du pays, elle semblait dangereuse à bien des personnes, car il fallait que la nouvelle république fût reconnue par les puissances étrangères et que les anciens États confédérés acceptassent cette séparation définitive, sans colère et sans appel aux armes. Le résultat a justifié la mesure qui fut acceptée sans murmure et, avant mon départ de Guatemala, par le Honduras et le Costa-Rica. Plus tard, à Santo-Tomas, j'appris que le San-Salvador avait reconnu la république, et j'ai su encore que le Nicaragua s'était contenté d'exprimer des regrets.

Voilà pour l'effet à l'intérieur. Quant à l'Europe, j'ai moi-même servi d'officier intermédiaire entre le chargé d'affaires d'Angleterre et le Gouvernement de Carrera. Il est vrai que je me suis mis en route 24 heures après la signature des pleins pouvoirs apportés à M. Laurent Veydt ; mais avant mon embarquement à Belize, des traités avaient été signés avec les agents d'Angleterre, de Prusse et des villes anséatiques.

Le Guatemala a donc aujourd'hui une existence indépendante et souveraine reconnue.

Tous ces événements se sont accomplis sans le secours de la représentation nationale, car le dernier congrès fut réuni en 1845, et le général Carrera lui fit rendre un décret (février 1846) par lequel la Constitution fut abolie et le congrès dissout. Cette république est donc gouvernée par un dictateur, ce qui, du reste,

est inévitable et de *coutume* dans toutes les anciennes possessions espagnoles de l'Amérique, où il n'y aura, pour longtemps encore, d'autorité possible qu'à la condition d'être absolue.

Il faut rendre toutefois au général Carrera cette justice, qu'il s'est comporté, depuis huit ans, avec une rare habileté et une sagesse que ses plus grands ennemis doivent reconnaître. Il a combattu et contenu l'esprit, je dirais volontiers l'*habitude* d'insurrection des Centro-Américains. Depuis huit ans, il est tout puissant, quoiqu'il n'ait accepté la présidence qu'à la fin de 1845, et, de jour en jour, son pouvoir s'est affermi; il a dominé les partis en les opposant l'un à l'autre. Ses ministres aujourd'hui sont des hommes intermédiaires ou du *juste milieu*. Les huit années presque complètes de paix que l'on doit au jeune président ont fait faire un pas immense au Guatemala. L'irritation habituelle des esprits s'est calmée, les transactions commerciales ont augmenté d'importance et les produits du pays pour l'exportation, la culture de la cochenille, du moins, qui est le principal article, est plus que doublée depuis deux ans. Aussi, ce gouvernement qui s'inspire de la seule volonté d'un homme et qui se passe à la fois de constitution et de représentation nationale, est-il accepté par le plus grand nombre comme un bienfait et par les autres comme une nécessité.

Après tous mes rapports précédents, ces quelques mots suffiront pour vous faire comprendre, Monsieur le Ministre, la situation actuelle de la république de Guatemala. Quant à la colonie de Santo-Tomas, sa situation n'est pas moins nette; mais je crois devoir passer en revue les événements qui l'ont amenée au point où elle est aujourd'hui.

Ce que j'ai toujours regardé comme un obstacle insurmontable à la prospérité de l'établissement, et je crois que les résultats l'ont irrévocablement établi, c'est le système de la *communauté* inscrit dans le règlement organique; aucune nécessité, aucune responsabilité ne pesait directement sur l'individu; tout homme, en débarquant à Santo-Tomas, devait abdiquer son individualité devant un ensemble dont il n'était qu'une fraction; son travail, son entretien, son avenir étaient, en grande partie, décidés par d'autres et tout ce que comprenaient les colons à cette organisation du travail, à cette association, c'est qu'ils avaient le *droit* de se faire loger, nourrir et guérir. Telle était la situation, lorsque j'écrivis mon enquête; elle est toute autre aujourd'hui, et voici pourquoi.

Au mois de janvier dernier, un nouveau directeur, M. Aguet, prit l'administration de la compagnie.

Le salaire excessif qui avait rendu un travail régulier impossible pour tout autre que pour la direction, qui avait décrété le tarif, fut réduit d'un quart et même d'un tiers. Cette mesure fit songer les colons à ce qu'ils pouvaient faire *pour eux par eux-mêmes*.

Les parcelles de terre délivrées gratuitement dans l'enceinte du plan de ville, parcelles qui n'étaient que de 3 ares pour chaque travailleur, c'est-à-dire insignifiantes pour fournir la nourriture à une famille, furent élevées, dans la ville, à 15 ares pour les célibataires, à 25 pour les pères de famille et à 50 ares pour tous dans la banlieue. (*Procès-verbal du conseil colonial du 12 juillet 1847.*)

Le directeur fit à son compte particulier des essais de culture, dont le succès eut une heureuse influence sur tous. Son langage et ses actes furent de nature à poser aux yeux des colons ce simple problème : « Faut-il toujours négliger des ressources que la terre nous offre, que nous avons sous la main, pour espérer ou attendre des secours contestés et précaires, qui, tôt ou tard, doivent cesser? » Les étrangers, (je dis les étrangers par opposition à Belges) pouvant se faire moins d'illusion sur leur droit à être secourus, furent les premiers qui demandèrent la nourriture à leur propre labeur et la réponse ne se fit pas attendre, car vous aurez remarqué sans doute, Monsieur le Ministre, dans le travail de M. Cloquet sur les propriétés créées, qu'il y a quelques Allemands à Santo-Tomas qui depuis longtemps sont à l'abri des besoins et possèdent des maisons, des champs et tout ce qu'il faut pour être attachés à leur nouvelle patrie quoi qu'il advienne.

Dès lors, Monsieur le Ministre, la colonie était sauvée, du moins en principe, mais son sort s'est affermi depuis, par les épreuves qu'elle a subies. Je veux parler 1° de la nouvelle, prématurée toutefois, de la complète déconfiture de la Compagnie, nouvelle qui fit déclarer et afficher par le directeur, M. Aguet, le 20 avril dernier, que la situation de la Compagnie à Bruxelles était telle qu'il se voyait obligé de suspendre momentanément les travaux, et 2° de l'arrivée de l'*Adèle*, le 25 avril, qui était l'acte de dernier adieu du Gouvernement; car, ainsi que je l'écrivis à cette époque, 8 mai 1847, « cette mesure l'affranchissait de toute obligation à l'égard des colons, à quelque titre que ce fût. »

L'effet produit par ces deux catastrophes fut immense. Chez presque tous le premier mouvement fut un cri de *sauve qui peut*. Ce réveil d'une trop longue léthargie fut cruel sans doute, mais, au risque de blesser de généreux sentiments, je dois dire toute ma pensée et je déclare que cette crise était nécessaire. En effet, sans elle, les colons n'auraient jamais reconnu ni mis à profit les éléments de bien-être qui les entouraient; il fallait l'aspect d'un avenir de misère et d'abandon ou de retour en Europe, pour les contraindre à passer d'une vie d'oisiveté et de folles espérances à une existence de labeur, fort pénible dans les premiers temps, mais qui du moins assurait à tous des moyens de subsistance plus abondants et plus faciles qu'en Europe. Et je crois que ce point n'est plus contestable devant la résolution des colons de rester *quand même*.

J'ai déclaré depuis longtemps, Monsieur le Ministre, que la colonie ne pouvait plus mourir, mais je ne n'ai pas cru et je ne crois pas encore qu'elle est à tout jamais à l'abri de quelques mauvais jours. Il importe peut-être de bien constater que c'est volontairement et de leur propre mouvement que les colons ont refusé le retour gratuit en Europe. Cependant il y a eu transaction et quelques détails sont nécessaires :

L'inventaire des propriétés créées à Santo-Tomas, dressé par une commission nommée par M. Cloquet, porte l'actif des colons à	piast.	69,530 00
Et celui de la direction à		51,182 00
		<hr/>
		120,712 00
		<hr/>
A fr. 5-45.		657,880 40

La question de salubrité était, aux yeux de la population entière, affirmativement résolue.

La question agricole, la première et la plus importante pour la masse, sortait triomphante des tardifs mais concluants essais qu'on venait enfin de faire.

La résolution des colons ne pouvait donc être douteuse ; tous voulaient rester, tous renonçaient au retour en Europe, gratuitement offert par le Gouvernement du Roi. Mais une dernière et sérieuse difficulté restait : Depuis quelques mois à peine on s'était activement livré à la culture des terres ; un grand nombre de colons ne pouvaient encore vivre du produit de leur plantation ; d'autres avaient encore des défrichements à opérer, et, pour leur permettre à tous d'attendre leurs récoltes, il fallait accorder, pendant quatre à cinq mois, non des secours, mais un travail rétribué de 3 à 4 jours, par semaine. Le nouveau directeur M. Aguet prit cet engagement, le 9 juin, par une lettre adressée à M. le consul, lettre que je crois devoir transcrire tout entière :

« Santo-Tomas, 9 juin 1847.

» MONSIEUR LE CONSUL,

» Ayant à réclamer un délai pour le départ de l'*Adèle*, je me suis adressé à
» M. Blondeel notre chargé d'affaires, qui m'a renvoyé à vous qui êtes spéciale-
» ment chargé de cette affaire.

» Il a toujours été convenu et vous avez parfaitement compris, Monsieur le
» Consul, qu'il était indispensable d'attendre l'arrivée de M. le chargé d'affaires,
» avant de prendre une résolution définitive dans les graves circonstances où
» nous nous trouvons.

» La situation de la colonie est prospère ; l'élite de la population s'est enfin
» mise à l'ouvrage, et, avant peu de temps, elle pourra se passer de tous secours
» et se suffira à elle-même. L'état sanitaire n'a été aussi complètement satisfaisant
» à aucune époque ; les colons, devant les résultats obtenus par quelques mois
» d'activité, ont repris courage et confiance dans l'avenir.

» Voilà, Monsieur le Consul, et je n'ai pas besoin de vous le dire, l'état actuel
» de la colonie de Santo-Tomas. Malheureusement cette amélioration vient se
» réaliser au moment où tout me manque à la fois, l'appui de la Compagnie et les
» dernières ressources de la direction. Quelle que soit, Monsieur le Consul, notre
» confiance dans la destinée de la colonie, une grave responsabilité pèse sur moi,
» et c'est presque en tremblant que j'en mesure la portée. Les colons ne veulent
» point partir ; presque tous sont propriétaires et avant de recueillir tous
» les fruits de leur labeur, quelques mois doivent se passer encore, durant
» lesquels je dois les soutenir de mes conseils, de ma présence et de ma bourse.

» Or, cela n'est encore qu'assurer une existence facile à la population ; moi je
» vais plus loin et, ce qui m'intéresse avant tout, c'est l'avenir commercial de

» Santo-Tomas. Cet avenir peut être brillant si le traité négocié par M. le chargé
 » d'affaires du Roi et que vous avez bien voulu me communiquer, est accepté par
 » la Belgique et si le port de Santo-Tomas est déclaré port franc. Ce dernier
 » point, Monsieur le Consul, est résolu par le Gouvernement de la République,
 » et, quant au traité, M. Blondeel ayant réussi à le faire signer à Guatemala,
 » j'en crois les conditions si avantageuses et si belles que je ne puis admettre de
 » doute sur l'acceptation du Cabinet de Bruxelles.

» Pour tous ces motifs, Monsieur le Consul, je me suis résolu à courir les
 » chances d'une mesure hardie qui doit sauver un établissement dont l'utilité et la
 » richesse surprendront quelque jour ses adversaires d'aujourd'hui. Cette résolu-
 » tion, Monsieur le Consul, je la prends en ce moment, parce que je sais que des
 » pleins pouvoirs sont expédiés à M. Laurent Veydt. C'est donc d'aujourd'hui seu-
 » lement que je puis me mettre en mesure d'agir et vous reconnaîtrez, j'espère,
 » la justice et l'indispensable nécessité de me donner 8 à 10 jours de délai.

» Ce que je veux c'est le départ de tous les colons qui ne sont pas en état ou à
 » la veille de se suffire à eux-mêmes, de ceux surtout qui, partis d'Europe, avec
 » des maladies incurables, ne seront jamais ici ou ailleurs qu'une charge. Mais ces
 » colons ont tous plus ou moins quelque avoir; ils ont des comptes avec des parti-
 » culiers et avec la Direction; tout cela demande un peu de temps pour être réglé,
 » et vous n'exigerez pas un embarquement trop prompt qui ressemblerait à une
 » fuite et fournirait à beaucoup d'entre eux un prétexte pour rester dans la
 » colonie; ce qui serait un malheur, car je ne puis, en aucun cas, me charger
 » de maintenir des gens qui ne peuvent ni ne veulent pas travailler. Si, dans la
 » situation actuelle des choses, je prends un engagement contraire, ce n'est qu'en
 » faveur des bons ouvriers que j'appuie avec plaisir, parce qu'ils seront bientôt
 » à leur tour l'appui de l'établissement.

» Recevez, etc.

» *Le directeur colonial,*

» *Signé, J. P. AGUET.* »

Cette lettre, Monsieur le Ministre, détermine exactement la position prise par M. Aguet; mais je n'ai pu voir, sans une certaine appréhension, que, bien malgré moi, du reste, on s'appuyait trop sur l'acceptation du traité guatémalien et, indépendamment de mes protestations incessantes, j'ai saisi l'occasion d'un conseil colonial, tenu le 22 juin, pour m'expliquer catégoriquement. En effet, le procès-verbal de la séance porte :

« M. Blondeel Van Cuelebrouk fait observer que M. le commissaire du Gouver-
 » nement, M. Cloquet, étant présent, il n'assiste qu'officieusement à cette
 » séance. Cependant il croit devoir faire quelques remarques : M. Aguet, en pre-
 » nant la résolution, de son propre mouvement et à ses risques et périls, de
 » soutenir la colonie, pendant quelques mois encore, rend un service aux colons,
 » à la Compagnie belge et au Gouvernement guatémalien qui tous lui devront de
 » la reconnaissance. Il ne nous appartient pas, comme agents du Roi, de juger les
 » moyens qu'il compte employer pour arriver à son but et, pour mon compte, je

» ne me suis jamais dissimulé les chances mauvaises de son entreprise. Aujourd'hui que tout est résolu, espérons, Messieurs, qu'un triomphe couronnera ses hardis efforts. »

Et plus loin :

« M. Blondcel répète que le traité, tel que M. Cloquet l'a fait connaître, n'est en définitive qu'un projet soumis à l'approbation du Gouvernement belge et que la résolution de la Belgique ne peut être pressentie par personne aujourd'hui. »

Telle est, aujourd'hui, Monsieur le Ministre, la position de la colonie à l'égard de l'Europe. Je vais expliquer maintenant ce qu'elle est à l'égard du Guatemala.

En quittant l'Amérique centrale, je n'ai pu perdre de vue l'hypothèse de la non-acceptation du traité offert à la Belgique et la nécessité d'obtenir quelque bonne mesure de la république en faveur de Santo-Tomas. Ma correspondance témoigne des efforts que j'ai faits pour atteindre ce résultat, à la fin de mon séjour à Guatemala.

Le 11 mai dernier, deux décrets furent rendus :

Le premier déclare :

1° Santo-Tomas port franc de dépôt pour le commerce en général ;

2° L'exemption, deux années durant, de tous droits d'importation pour les objets à l'usage du personnel des colons (nuevos pobladores) ;

3° L'exemption des droits de tonnage, pour tous les navires de la Compagnie ou frétés par elle, qui arriveraient à Santo-Tomas, avec des objets relatifs à l'entreprise de peupler ce point (con objetos relativos à la empresa de poblar dicho punto).

Le second décrète :

1° L'ouverture d'un chemin transitable entre Santo-Tomas et le Montagua ;

2° Charge le Consulado de l'exécution de ces travaux, sur les informations de la direction coloniale de Santo-Tomas, employant les colons qui désireraient du travail et une partie des prisonniers d'Yzabal.

Ces résolutions furent complétées par la communication que le commandant général d'Yzabal fit, par ordre du Gouvernement, à l'alcade municipal de la colonie de Santo-Tomas, le 14 du même mois, lui enjoignant de faire connaître à tous les habitants de la colonie qu'il était pleinement autorisé à accorder tous les secours nécessaires pour faire le voyage jusqu'à Guatemala et pour y vivre jusqu'à ce qu'ils y trouvassent de l'occupation, aux orphelins, aux enfants abandonnés et à tous les colons qui voudraient se rendre à l'intérieur. La dépêche ajoute : « Je vous fais cette communication pour que vous employiez l'influence que vous possédez, à si juste titre, dans la colonie, pour faire savoir à ses habitants les sentiments paternels de mon Gouvernement à leur égard, et pour que vous les décidiez à accepter des secours qui leur sont généreusement offerts. »

Ainsi, les colons n'ont pas seulement préféré leur situation actuelle au retour en Europe, mais il n'en est pas un seul qui ait voulu accepter d'être gratuitement transporté à Guatemala et entretenu dans cette capitale, aux frais de la république.

Plus tard, le 14 juin, les orphelins furent réclamés par le Gouvernement de la république qui prit l'engagement officiel de veiller à leur entretien et à leur éducation, soit à Santo-Tomas pour ceux qui étaient déjà en âge de rendre quelque service, soit à Guatemala pour les plus jeunes.

Quant au second décret du 11 mai dont j'ai parlé plus haut, j'avais prévu, dès le premier jour, des difficultés fort grandes, parce que le Consulado, chargé de son exécution, avait entrepris déjà des travaux publics considérables dont les devis laissaient son budget en déficit. Je fis d'actives démarches pour obtenir une mesure décisive avant mon départ. Je dus me contenter de promesses, mais on m'a tenu parole, car le 3 juillet fut décrété ce qui suit :

« Vu en conseil des Ministres le rapport du directeur de Santo-Tomas sur l'ouverture d'un chemin entre le port (de Santo-Tomas), et le fleuve Montagua, et ayant examiné le devis établi par le capitaine Dorn, tant pour la construction d'une route *formelle et perfectionnée*, que pour celle d'un chemin *suffisamment* transitable pour bêtes de charge; considérant que, bien que par décret du 10 mai dernier, cette entreprise ait été confiée au Consulado, le corrégidor d'Yzabal a été chargé ultérieurement de son exécution; le Gouvernement a trouvé bon de décréter :

» ART. 1^{er}. On préfère pour le moment l'ouverture du chemin que, sous le nom de Picadura, M. Dorn, dont le projet est joint au présent arrêté, suppose devoir coûter 3,550 piastres, et, à cet effet, l'ordre sera donné au corrégidor d'Yzabal pour qu'aussitôt il entreprenne le travail, en y employant le nombre de prisonniers qu'il jugera convenable, ainsi que les colons de Santo-Tomas qui demanderont de l'occupation et les orphelins qui sont capables de travailler.

» ART. 2. Il est recommandé au corrégidor, sous les yeux duquel ce chemin doit être ouvert, de le faire exécuter selon qu'il est présenté dans le projet, c'est-à-dire transitable pour des bêtes de charge et de manière qu'il puisse servir de base ou du moins qu'il ne soit pas un empêchement lorsqu'il faudra, par la suite, établir sur son tracé le chemin perfectionné que l'on projette, quand les circonstances permettront de l'entreprendre.

» ART. 3. Le Département des Finances prescrira à l'administration des douanes d'Yzabal de remettre les sommes nécessaires, à mesure que les travaux du chemin l'exigeront, jusqu'à concurrence de la somme de trois mille cinq cent cinquante piastres. Bien entendu que cette avance se fait sous la condition qu'elle sera réintégrée au Trésor public par les fonds du consulat aussitôt qu'il aura cette somme disponible.

» ART. 4. Comme les 3,550 piastres sont calculées sans l'abonnement du travail des prisonniers, cette circonstance devra être exposée au corrégidor d'Yzabal, pour qu'il en prenne note et qu'il puisse introduire cette économie dans les dépenses.

» La présente résolution sera communiquée au Département des Finances, au
 » Consulado et au corrégidor d'Yzabal, afin qu'elle soit exécutée par eux dans
 » chacune des dispositions qui les regardent. »

« Je vous la communique pour exécution, — écrit M. Azmitia au général Paiz,
 » le 10 juillet 1847, du palais du Gouvernement, — et j'annexe une copie du
 » projet fourni par M. Dorn, lequel étant approuvé par le Gouvernement, doit
 » servir de règle pour les travaux et les dépenses qui vont se faire pour l'ouver-
 » ture du chemin. »

Je dois répéter ici, Monsieur le Ministre, ce qui a été dit bien des fois, depuis quatre ans, par M. Cloquet et par moi, que le corrégidor d'Yzabal, M. le général Paiz, est l'implacable ennemi de Santo-Tomas dont le premier progrès doit tuer Yzabal. Ses motifs ne sont pas désintéressés et ne sont un mystère que pour bien peu de personnes; il s'attache à tous les prétextes et le seul motif sérieux, en apparence, dont il colore son mauvais vouloir, c'est la crainte d'un pavillon étranger, la crainte d'un envahissement. M. le corrégidor fut donc à Santo-Tomas. quelque temps après mon départ, le 1^{er} août, pour installer les travaux. Les ordres du Gouvernement lui avaient été signifiés dans des termes tels qu'il devait obéir, quand, sous le prétexte le plus futile et le plus complètement étranger aux affaires, il se prétendit offensé par le directeur, et partit sans rien conclure. Ces détails me sont parvenus depuis mon départ d'Amérique et je ne sais encore quel sera le résultat du coup de tête du général Paiz, mais j'ai le plus solide espoir qu'il sera passé outre et que le président de la république et son Gouvernement qui connaissent le caractère et les intentions du corrégidor, ne subordonneront pas leur politique, leurs promesses, leurs décrets et leur autorité au caprice d'un employé, surtout dans l'exécution d'un travail d'une utilité aussi considérable pour la jeune république que celui d'un chemin de Santo-Tomas au Montagua.

De ce qui précède il résulte donc, Monsieur le Ministre, que Santo-Tomas est port d'entrepôt et qu'il est au moins fort probable qu'une route provisoire de ce port au Montagua sera construite aux frais du Gouvernement de la république.

Pour vous mettre à même, Monsieur le Ministre, de juger de l'importance de ce travail, j'ai l'honneur de vous en remettre ci-joint le plan définitif qui a été levé et dressé, sous mes yeux, lors de mon dernier séjour à Santo-Tomas, et dont le développement total est de 19,870 mètres. Le profil indique les pentes, mais il importe de ne pas perdre de vue qu'il ne s'agit que d'un chemin pour transport à dos de mulet.

Il me reste quelques mots à dire, Monsieur le Ministre, sur la question de salubrité. Depuis la date de mon enquête, la santé publique s'est affermie de plus en plus, et les dernières nouvelles que j'ai reçues de Santo-Tomas, depuis mon retour en Europe, se confirment toutes pour m'annoncer *qu'il n'y a pas un seul malade*, quoiqu'on y fût au milieu de la saison des pluies, et qu'un grand nombre de nouveaux colons y fussent récemment amenés par les navires le *Léopold* et la *Denise*.

Voici du reste un tableau qui me dispense de commentaires. Il indique le nombre et le genre des maladies et des décès, du 1^{er} avril 1847 au 28 août inclus.

ÉPOQUES ET LIEUX.	MALADES.				GUÉRIS.				DÉCÉDÉS.				JOURNÉS.			GENRES DE MALADIES.
	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	Totaux.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	Totaux.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	Totaux.	GUÉRIS.	DÉCÉDÉS.	Totaux.	
31 mars.	A l'hôpital.	1	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	A domicile.	2	»	1	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Avril.	A l'hôpital.	»	»	»	»	1	1	»	2	»	»	»	»	»	5	Fièvre interm., 4; chlorose, 1. Pleuro-pneumonic; apoplexie, 1.
	A domicile.	3	1	1	5	4	1	2	7	1	»	1	1	1	6	
Mai.	A l'hôpital.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Fièvre, 2; carreau, 2. Carreau et hydropisie, 1.
	A domicile.	2	»	2	4	2	»	1	3	»	»	1	1	1	11	
Juin.	A l'hôpital.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Fièvre, 2; colique, 1.
	A domicile.	1	»	2	3	1	»	2	3	»	»	»	»	5		
Juillet.	A l'hôpital.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Coliques nerv. 1; chlorose, 1; ulcère, 1.
	A domicile.	1	1	1	3	1	1	1	3	»	»	»	»	6		
Août.	A l'hôpital.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Fracture d'une jambe.
	A domicile.	1	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	19		
		11	3	7	21	10	3	6	19	1	»	1	2	52	9	61

Je ne puis indiquer exactement le chiffre de la population.

Au départ de l'*Adèle* elle était encore de 209

Mais quelques jours après, le 13 juillet, le *Léopold I^{er}* débarqua 58 colons qui, partis avec l'intention d'aller à l'intérieur, sont restés à Santo-Tomas, environ 20

Au mois d'août la *Denise* en emmena à son tour quelques uns.

Au mois d'octobre l'*Onderneming* est parti avec 30
et je crois que l'*Orline* partie pour la même destination, il y a quelques jours, transporte aussi des colons.

On peut donc estimer la population actuelle de Santo-Tomas, savoir :

Population européenne immigrée.	261
Population noire, mulâtres et créoles	100
Ensemble.	<u>361</u>

Quant à la question commerciale dont vous paraissez surtout vous préoccuper, je dois, Monsieur le Ministre, m'en référer au rapport que j'ai eu l'honneur de transmettre à votre prédécesseur et qui contient à cet égard des renseignements complets que je ne puis que confirmer ; car, lors de mon dernier passage dans la colonie, j'y ai trouvé M. Cloquet qui continuait mon travail et qui vous informera bientôt, s'il ne l'a déjà fait, des chiffres du mouvement commercial : je me bornerai donc à rappeler quelques données comme bases de raisonnements.

Le port de Santo-Tomas a reçu,

En 1843	5	navires et fr.	165,500	de marchandises belges,
En 1844	51	id. et	252,910	id. id.
En 1845	100	id. et	406.076	id. id.

Les bilans de la direction prouvent que, depuis la création de la Compagnie, jusqu'en décembre 1844, les ventes ont produit un bénéfice net de 51 p. c. et, depuis cette époque, jusqu'en avril 1845, 13 p. c.

La cargaison du *Jena*, arrivée à Santo-Tomas en avril 1845, a donné un bénéfice net de 59 p. % et

Celle de la *Renaissance*, arrivée en décembre 1845, 84 p. %.

Ces résultats seraient beaux sans doute, si nos exportations pour la colonie avaient pris plus de développement, mais il serait souverainement injuste de prendre ce qui a été fait pour limite de ce que l'on pourrait, de ce que l'on doit y faire ; il faut bien se rappeler de quelles difficultés cet établissement a été entouré, le discrédit dont il a été frappé, l'absence d'une maison de commerce régulièrement établie ; il faut se ressouvenir encore que c'est presque à contre-cœur que des essais d'affaires ont été faits avec l'intérieur ; que la Compagnie belge, d'ailleurs, qui seule a fait ce commerce, n'avait plus qu'une existence compromise et contestée, au moment où elle reconnaissait les ressources que la partie commerciale de son entreprise pouvait lui assurer. En un mot, Monsieur le Ministre, à la manière dont toutes ces affaires ont été menées, lors même que ces premiers essais n'auraient produit que des pertes, il serait encore injuste d'en conclure que la Belgique ne pourrait se créer un utile débouché à Santo-Tomas. Mais, au lieu de pertes, nous voyons que les bénéfices ont atteint un chiffre peu ordinaire et les expéditions qui, chaque mois, partent d'Anvers pour Santo-Tomas démontrent que la spéculation particulière trouve des compensations suffisantes pour surmonter ses méfiances et se hasarder à traiter avec une place qui ne possède encore aucune maison stable.

Il n'en serait plus ainsi, Monsieur le Ministre, si un comptoir de commerce pouvait s'établir à Santo-Tomas. Alors, malgré le danger de préjuger l'avenir, je ne crains pas de dire que la progression de notre commerce serait très rapide ; j'en ai la conviction, si la personne chargée de la direction du comptoir est bien choisie, car plus qu'ailleurs, dans ces sortes d'entreprises, la question de personne domine tout.

Il est important de ne pas perdre de vue que si notre commerce ne s'est pas borné à la seule consommation de Santo-Tomas, c'est qu'il n'y a pas encore, dans cette partie de l'Amérique, de concurrence et de facilité d'approvisionnement. Cependant, sans autre effort qu'un magasin d'approvisionnement bien fourni, je crois depuis longtemps que le bénéfice des ventes suffirait à l'administration de la colonie, et, à l'ouverture du chemin vers le Montagua. Mais il s'agit d'étendre ce commerce aux ports du golfe de Honduras et à l'intérieur du centre-Amérique, et la facilité de le faire est aujourd'hui constatée par les résultats obtenus et par le petit nombre d'hommes compétents qui ont été sur les lieux, je crois pouvoir ajouter, par l'avis de toute personne qui examinera froidement la question.

Il est prouvé que d'immenses bénéfices ont été réalisés, mais que pouvait la Compagnie, que pouvait la direction ? Aujourd'hui encore que ferait-on si un homme actif et capable, M. Aguet, n'avait trouvé des ressources, plus dans son esprit que dans sa fortune et son crédit, pour entamer d'utiles relations d'affaires.

Il s'agit donc d'exploiter ce marché tout entier, et l'on serait en droit de s'étonner, quand la nécessité d'augmenter le commerce direct de la Belgique avec les pays transatlantiques est unanimement reconnue, quand le pays tout entier, par tous ses organes, appelle des débouchés nouveaux pour nos industries, on serait en droit, dis-je, de s'étonner d'une insouciance, qui va presque jusqu'au dédain, pour une entreprise qui est sortie victorieuse des fautes sans nombre qui ont été commises, fautes qui, en définitive, retombent sur leurs auteurs et n'ont rien coûté à l'État.

Le commerce de l'Amérique centrale, comme tous les commerces très productifs, ne roule pas sur une somme d'échanges bien considérables; mais je crois que sous ce rapport encore l'opinion n'a pas voulu reconnaître toute la vérité.

J'ai démontré bien souvent que la fraude rend impossible l'évaluation, par les registres de la douane, des marchandises importées. La somme des exportations est une base plus certaine, car les droits à la sortie sont de si peu d'importance, qu'ils ne provoquent aucune fausse déclaration, et l'on ne peut certes pas exagérer, en prenant une somme égale pour les importations, puisque personne n'ignore que l'Amérique centrale exporte en contrebande des matières d'or et d'argent prohibées à la sortie.

Voici le tableau des exportations du port d'Yzabal pour l'Europe, dans le courant de la dernière année administrative. Ce document est officiel et a été collationné aux bureaux de la douane d'Yzabal.

Etat des produits de Guatemala exportés par le port d'Yzabal pendant l'année économique écoulée, du 1^{er} juin 1846 au 31 mai 1847.

ESPÈCES DE PRODUITS.	NOMBRE DE COLIS.	POIDS DES COLIS.	VALEUR PAR COLIS.		VALEUR TOTALE.	
			EN PIASTRES.	EN FRANCS.	EN PIASTRES.	EN FRANCS.
Cochenille ordinaire (grana) . . .	7,856 zurras . . .	150 livres . . .	Le zurron. . . 150	817 50	1,178,400	6,422,280 00
Id. mire supérieure (cascarilla) . .	279 id . . .	150 id. . . .	Id. . . . 168.6	919 68	47,079	256,580 55
Id. inférieure (granilla)	35 id. . . .	150 id. . . .	Id. . . . 25	136 25	875	4,768 75
Indigo (anil)	2,646 id. . . .	150 id. . . .	Id. . . . 120	654 00	375,520	2,046,584 00
Salsepareille (jarza parrilla) . . .	1,260 terceros . .	100 id. . . .	Le tercero . . 16	87 20	20,160	109,872 00
Cuir (cueros derez)	1,745 id	»	La peau . . . 1.4	8 17	2,617.4	14,265 37
Acajou (carbas)	50 tronçons d'	21,000 pieds . . .	Les 1,000 pieds 75	408 75	1,575	8,583 75
Cigares (cigaros)	9 caisses	»	La caisse . . . 21	114 45	180	981 00
Plantes (plantas)	64 id.	»	Id. 5	27 25	320	1,744 00
Cacao (cacao)	7 zurrans	»	Le zurron . . 30	163 50	210	1,144 50
Chapeaux (sombros)	18 id. de	50 douzaines	La douzaine . 20	109 00	18,000	98,100 00
Étoffe du pays (ropa de tierra) . .	9 terceros	»	Le tercero . . 50	272 50	450	2,452 00
Vanille (vainilla)	1 caisse	»	La caisse . . . 150	817 50	150	817 50
Sucre (azucar)	2 caisses	»	Id. 20	109 00	40	218 00
Tabac en feuilles (tabaco en rama)	1 tercero	100 livres	Le tercero . . 25	136 25	25	136 25
					1,587,601 4	8,652,428 17

Ainsi Yzabal a exporté pour une somme de fr.	8,652,000
Belize doit compter pour un <i>minimum</i> de	8,000,000
Omoa pour	2,800,000
Truxillo environ pour	2,000,000
	Fr. 21,452,000

Voilà donc plus de 21 millions qui demandent des retours d'Europe et des États-Unis d'Amérique. Or, je déclare qu'il nous est aisé de prendre, par Santo-Tomas, une large part dans ce commerce.

On parle comptoir, Monsieur le Ministre ; permettez-moi de dire toute ma pensée : ce serait une faute grave de ne pas commencer par Santo-Tomas. Je le sais trop, car sans cesse et toujours le monde en fournit des exemples : la meilleure idée peut amener de mauvais résultats, mais, du moins, pour Santo-Tomas, si l'on veut profiter des écoles faites et de l'expérience acquise, il y a garantie et certitude de succès, car, je dois le répéter encore, Santo-Tomas est le seul port obligé, inévitable, de toute cette partie de la côte, et, avec une somme insignifiante (de 20 à 200,000 fr.), pour l'ouverture du chemin jusqu'au Montagua, on ferait supprimer Yzabal conformément aux engagements, aux promesses, aux intentions et à l'intérêt de la République guatémaliennne.

Maintenant, Monsieur le Ministre, il me reste à indiquer quels seraient, dans mon opinion, les avantages que la Belgique pourrait retirer de l'établissement colonial de Santo-Tomas.

J'ai cherché, comme tout homme qui aime son pays, à me rendre compte des causes du malaise actuel de quelques provinces. Je crois qu'il y en a d'accidentelles et de permanentes, et je trouve ces dernières :

1° Dans la trop grande population de la Belgique, en raison de la superficie de son territoire ;

2° Dans le chiffre presque insignifiant des exportations de nos produits pour les pays transatlantiques.

En effet, le sol belge, divisé par le chiffre de la population, ne donne par individu que 67 ares, tandis que la France en a 152 et l'Angleterre 115. C'est évidemment trop peu, et, si dire que la Belgique est le pays le plus peuplé du monde, n'est pas une preuve, on peut ajouter que nous sommes tributaires de l'étranger pour une partie des substances alimentaires. Certes, dans de certaines limites, les produits industriels peuvent être acceptés en compensation de ce déficit, mais il est difficile de ne pas reconnaître en ce moment que, pour quelques provinces du moins, les exportations sont insuffisantes et que leur augmentation serait avantageuse à toutes. Or, est-ce sur le vieux continent, est-ce sur les grands marchés d'Europe qu'il nous est permis d'espérer cette augmentation ? Pour mon compte, je ne le pense pas, et, en tous cas, ce commerce peut se contenter de la protection ordinaire du Gouvernement, car l'intérêt privé est un stimulant assez puissant sur des places connues ; mais il n'en est pas ainsi sur les marchés lointains.

C'est là cependant qu'il faut chercher des débouchés nouveaux, et, quand on n'arriverait à leur envoyer que l'équivalent de ce que nous recevons d'eux, ce serait déjà un bien beau résultat, puisque la proportion n'est aujourd'hui que de 40 à 100 millions. Je crois que cette vérité n'a plus de contradicteurs; la commission d'enquête parlementaire, en 1844, déclara à l'unanimité : « *Que dans l'état actuel des législations des États d'Europe, ce sont les marchés lointains qui seuls puissent ouvrir à notre industrie de nouveaux débouchés.* » Et plus loin : « *Si la Belgique veut étendre le cercle de ses exportations, elle doit tourner ses regards vers d'autres centres de consommation. Il ne lui reste que l'exploitation des marchés lointains.* » L'honorable rapporteur de la loi différentielle ajoutait : « *La Belgique manque des trois principaux éléments d'un commerce d'exportation : les colonies, une marine et les relations directes avec les pays de provenance.* » Cette donnée admise, que c'est en dehors du continent européen qu'il faut chercher des ressources à l'activité industrielle du pays, il ne s'agit plus que de trouver le meilleur moyen d'atteindre ce résultat. Il y a bien des années que je me suis posé ce problème et je crois qu'il est de mon devoir, en cette circonstance, de soumettre à votre appréciation, Monsieur le Ministre, le résultat de mes observations dans toutes les contrées que j'ai parcourues.

Les marchés du globe où nous pourrions placer nos produits sont si nombreux que j'oserais presque les appeler innombrables. Notre industrie est assez avancée pour nous permettre d'affronter la concurrence dans tous les ports où la législation douanière n'est pas un obstacle. Pourquoi donc la Belgique n'exporte-t-elle pas annuellement pour 6 millions par ses propres navires? Parce que ces marchés nous sont inconnus, parce que nous en ignorons les usages et les besoins et surtout parce que nos armateurs n'y ont pas de correspondants. Je le dis avec la conviction de l'expérience. voilà, en dehors des moyens législatifs, les simples et uniques obstacles au développement de notre commerce transatlantique. Des tentatives ont été faites; presque toutes ont été désastreuses. Que l'on consulte les intéressés et la réponse sera toujours la même : à qui puis-je m'adresser, en qui puis-je avoir confiance? Je puis citer une autre preuve : que l'on prenne au hasard dans les publications du Gouvernement un pays de destination pour nos marchandises, et l'on trouvera presque toujours une maison belge, car nos débouchés lointains pourraient se désigner par des noms propres. Je sens qu'il est naturel de supposer qu'il y a des Belges parce qu'il y a du commerce à faire, mais je déclare qu'il est également incontestable de dire : il y a du commerce à faire parce qu'il y a des Belges.

Cette absence de maisons compatriotes peut n'être pas indispensable dans les marchés de premier ordre, mais elle est une difficulté presque insurmontable dans ce que j'appellerai les petites places, où nous pouvons nous présenter avec le plus de chances de succès, car les prix y sont généralement plus avantageux et les affaires n'y atteignant pas de trop grandes proportions, les premiers essais n'y rencontrent pas une aussi redoutable concurrence. Le commerce anglais d'ailleurs, et je l'ai souvent constaté, ne se rend maître des grands entrepôts qu'en fournissant les petits : l'industriel anglais est aussi négociant; il arrive au bon marché de la production par la quantité; il vend fort cher dans vingt ou trente petits comp-

toirs, ce qui lui permet de vendre en masse et au prix coûtant, dans les places importantes, ce qu'il n'a pu écouler ailleurs.

Pardonnez-moi, Monsieur le Ministre, d'entrer dans de si minutieux détails, mais j'en ai besoin pour répondre à la question qui m'est posée, car je crois pouvoir en conclure que le meilleur sinon l'unique moyen d'étendre nos relations commerciales est la création de colonies, de comptoirs, d'établissements quelconques. L'entreprise de Santo-Tomas, malgré sa déplorable gestion et les obstacles de tous genres contre lesquels elle a dû lutter, vient témoigner en faveur de ma conclusion. Je parle de Santo-Tomas, tel qu'il est aujourd'hui, car je ne veux en rien atténuer les fautes commises, mais en tout cas, ce passé ne doit pas nous empêcher d'en tirer tous les avantages qu'il peut offrir à la Belgique. J'ai dit plus haut ce qu'il était, ce qu'il pouvait devenir comme débouché, je dois ajouter qu'il peut encore servir de refuge à quelques-uns de nos pauvres. Pour bien expliquer ma pensée, je suppose qu'un ouvrier des Flandres qui, par une journée de 12 heures de travail, obtient à peine le strict nécessaire pour lui et sa famille, je suppose, dis-je, que cet homme soit transporté à Santo-Tomas : s'il apporte de quoi se maintenir pendant trois ou quatre mois, ou obtient, pendant ce temps, un travail rétribué de trois jours par semaine, cet homme aura défriché un terrain suffisant (50 ares) dont il sera propriétaire, il aura construit sa case et pourra récolter déjà des pommes de terre et du maïs, plus qu'il n'en pourra consommer avec sa famille. J'ignore si ce côté de la question sera fort apprécié, mais, pour mon compte, je ne crains pas d'avouer que je le regarde comme extrêmement important. La population est trop forte en Belgique ou, ce qui est la même chose, les moyens de subsistance manquent. La misère est si grande, les pauvres sont si nombreux que tout ce qui peut apporter quelque soulagement à ces maux me paraît digne d'une attention sérieuse. Je ne me fais pas illusion sur les difficultés d'une émigration sur une vaste échelle, soit à Santo-Tomas, soit dans nos bruyères, soit ailleurs encore, mais on aurait sauvé du moins tous ceux qu'on pourrait transplanter sur un sol fertile qui les nourrirait, et la somme de travail et de subsistance laissée disponible par ce déplacement viendrait en aide à un nombre égal de ceux qui restent. Ce n'est là cependant qu'une partie du résultat, car si cette émigration est dirigée vers un pays où la Belgique possède quelque droit, quelque privilège commercial, ces mêmes hommes qui seraient morts de faim ou en auraient fait mourir d'autres dans la mère-patrie, deviendraient au delà de l'Océan des consommateurs ou des vendeurs de nos produits. Si l'on pouvait douter de la complète exactitude de cette idée, il suffirait d'examiner attentivement de quelle manière la puissance politique et commerciale de l'Angleterre et des États-Unis d'Amérique va se propageant de par le monde. C'est donc un remède permanent à un mal de même nature que je propose; mais alors même que la crise actuelle viendrait à cesser bientôt, et je l'espère, ce serait une raison peut-être pour ne pas faire de dépenses, mais ce n'en serait pas une pour abandonner la direction au courant d'émigration qui désormais s'augmentera de jour en jour, si la famine, la peste ou la guerre n'en viennent tarir la source. Il n'est plus permis aujourd'hui de mettre en doute la vertu prolifique de l'espèce humaine; la population n'a d'autres limites que celles des denrées alimentaires. Favoriser, au profit de notre commerce, l'établissement du trop plein de notre population dans les contrées lointaines, est un

moyen infaillible d'augmenter la somme des produits industriels de la mère-patrie, lesquels vont, en définitive, s'échanger contre les subsistances que notre sol ne pourrait produire.

Pour répondre à la question que vous m'avez posée, je terminerai, Monsieur le Ministre, en déclarant que, dans mon opinion consciencieuse et réfléchie, ce serait une faute d'abandonner Santo-Tomas. Cet établissement vient à peine de naître, car son existence ne date pour moi que de quelques jours, depuis son émancipation par l'abandon simultané du Gouvernement et de la Compagnie, et déjà il est important pour nous. Je le répète, la situation des colons est bonne, et, fût-elle mauvaise, elle a été librement et contradictoirement acceptée; mais l'établissement d'un comptoir, une protection morale, équitable et bienveillante qui fasse justice à la fois des folles illusions qui ont signalé le début et des méfiances exagérées et injustes qui en ont été la réaction, auront une grande influence sur le développement de Santo-Tomas. Avec notre appui intéressé, Santo-Tomas deviendra, en peu d'années, ce qui, en tous cas, est dans sa destinée de devenir : la ville la plus importante du golfe de Honduras ! Quant aux colons, je n'entends pas parler de *droits*, Monsieur le Ministre; les colons de Santo-Tomas n'en ont pas à faire valoir; mais ce sont des Belges, c'est grâce à leur courageuse expatriation, que notre pavillon est connu et respecté dans cette partie de l'Amérique, que nos navires y transportent déjà, pour une somme considérable, des produits de nos industries. Ces exportations sont susceptibles d'un grand accroissement; car le Guatemala qui a tous les éléments d'une grande richesse, fait des progrès visibles, et la république sent que son intérêt lui prescrit de resserrer autant que possible ses rapports avec la Belgique. Placé entre un établissement anglais, Belize, et le Mexique envahi par les Anglo-Américains, elle s'effraie et croit son indépendance menacée. Elle a besoin, pour se fortifier et se développer, de relations, de commerce et d'immigrations européennes; il lui faut une alliance, mais une alliance sans danger, telle que la Belgique, qui est à la hauteur des nations les plus avancées et en avant de plusieurs, peut seule peut-être la lui offrir.

Il lui faut, comme première condition de progrès, des routes, des communications faciles de la capitale à la mer; mais il lui manque à la fois des ingénieurs et l'expérience. Or, la Belgique a fait ses preuves, sous ce rapport, et s'apprécie moins elle-même qu'elle n'est appréciée à l'étranger.

Il lui faut de la population pour mettre en produit son immense et admirable territoire qui ne possède encore qu'un individu pour 3,063 ares. J'ai dit plus haut que la Belgique a un habitant pour 67 ares.

En satisfaisant ainsi à tous les besoins du Guatemala, ce pays nous offrira en retour toute espèce de facilités; car il y a peu de nations dont les intérêts soient aussi sympathiques, qui, par leur caractère, leur foi, leur position géographique, soient mieux faites pour s'entendre.

Je craindrais, Monsieur le Ministre, de m'étendre trop sur des résultats futurs, je ne réussirais peut-être pas à faire partager ma foi dans l'avenir; mais je sais attendre et je me souviens qu'ils ne furent pas crus davantage, ceux qui, au

XVII^e siècle, croyaient que l'Angleterre pouvait faire quelque chose de bon de la dot de Catherine de Portugal, de la pauvre et malsaine petite île de Bombay qui, pour une redevance annuelle de 10 livres sterling, fut donnée à la Compagnie des Indes.

J'ai toujours plaidé, Monsieur le Ministre, l'utilité des établissements transatlantiques ; depuis douze années je me dévoue à la même pensée et je ne me plains pas, car je n'ai eu ni l'orgueil de me dissimuler ma faiblesse, ni la faiblesse de sacrifier une conviction. Santo-Tomas était une application de cette idée que je n'aurais point conseillée, mais enfin il existe. Si des fautes ont été commises, elles ont été expiées par leurs auteurs qui du moins auront la gloire d'avoir créé une ville dans la forêt vierge de l'Amérique. Santo-Tomas existe, il existe à notre bénéfice et ne nous a rien coûté ! Je disais, le 5 juillet 1846 : « Dans tout, ici-bas, » il y a du bon et du mauvais et je ne vois pas qu'il soit impossible de répudier » l'un sans abandonner l'autre. Je fais des vœux pour que le Gouvernement du » Roi trouve dans sa sagesse des moyens de parer au retour des malheurs passés, » sans compromettre les avantages de l'avenir. » Ces malheurs ne sont plus à craindre, la position est nette aujourd'hui et, sans efforts, il est possible de conserver à la Belgique le débouché de Santo-Tomas et d'en augmenter rapidement l'importance.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de la considération la plus haute, avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le chargé d'affaires,

BLONDEEL VAN CUELEBROUK.
